

Offre de transfert

Créé en 2007 à l'initiative des acteurs en région Picardie, l'Institut Jean-Baptiste Godin est le premier Centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale de France.

Par ses activités de transfert, il vise notamment à offrir :

- une meilleure compréhension et une approche élargie des concepts et des initiatives ;
- dans l'optique de favoriser une culture commune de la solidarité ;
- permettant d'accroître le potentiel de diffusion des pratiques et innovations dans les organisations et les collectivités.

Les formes de transfert proposées par l'Institut Godin sont nombreuses et répondent à diverses problématiques.

Les expertises pratiques solidaires	p. 2
Les expertises innovation sociale	p. 2
L'évaluation des impacts et changements institutionnels liés à l'innovation sociale	p. 3
Les réunions thématiques	p. 4
Le transfert par apprentissage	p. 4
L'appui à l'essaimage des initiatives porteuses d'innovation sociale sur les territoires	p. 5
Les formations universitaires et professionnelles	p. 6



Les expertises pratiques solidaires

Les expertises pratiques solidaires peuvent répondre à des besoins de nature différente. En effet, le Tableau de Bord des Pratiques Solidaires peut être :

- un outil de pilotage pour le porteur de projet ;
- un outil de valorisation auprès des parties prenantes ;
- un support de dialogue interne dans une démarche participative.

Les expertises permettent dans ce sens aux structures (de tout type) de développer leurs pratiques solidaires, de les communiquer ou encore de les mettre en débat.

Déroulement et livrable :

Chaque expertise débute par une explicitation du besoin de la structure et de la démarche ainsi suivie.

Dans le premier cas, l'objectif est de construire, sur la base d'un temps d'échange individuel ou collectif, un Tableau de Bord des conditions de réussite du projet mettant en lumière les actions et pratiques mises/à mettre en place. Il s'agit donc d'un Tableau de Bord évolutif, qui doit être actualisé et complété tout au long de l'avancement du projet. Il constitue par ailleurs un outil permettant d'engager une démarche d'évaluation dynamique (tout au long du projet) en interrogeant de manière itérative les objectifs du projet et les actions/pratiques mises en place afin de parvenir à ceux-ci.

Dans le deuxième cas, l'expertise repose sur un entretien approfondi suivi d'un travail d'analyse par l'Institut, qui peut être restitué à toute ou partie de la structure. Le livrable peut alors prendre la forme d'un document de restitution pédagogique (co-construit par le responsable et l'Institut) dont certains éléments peuvent être intégrés dans des supports de communication existants.

Dans le troisième cas, l'expertise peut se faire de différentes manières. Elle peut reposer sur un entretien approfondi suivi d'un travail d'analyse par l'Institut, qui sera mis en débat au sein de la structure. Ou encore l'identification des pratiques peut se faire par les parties prenantes elles-mêmes (en groupes de travail), elle est suivie d'une analyse et d'une mise en cohérence de ces pratiques par l'Institut qui accompagne le collectif dans l'écriture d'un document stratégique ou de communication.

Les expertises innovation sociale

Les expertises innovation sociale vise à mettre en lumière les éléments porteurs d'innovation sociale d'un projet, quels que soient sa nature et son état d'avancement. Elles s'appuient sur une grille d'analyse élaborée dans le cadre de la R&D de l'Institut qui permet d'appréhender en pratiques les 5 dimensions liées à l'innovation sociale :

- le contexte d'émergence du projet ;
- le processus mis en œuvre ;

- le résultat auquel ce dernier aboutit ;
- les impacts directs (escomptés ou réels) générés par le projet ;
- la diffusion et les changements de pratiques dont celle-ci témoigne.

Déroulement et livrable :

Suite à un temps d'échanges structuré à partir de la grille d'analyse (prévoir une demi-journée de travail), l'expertise prend la forme d'un document stratégique, réalisé soit par le porteur de projets lui-même pour une meilleure appropriation (avec retours de l'Institut sur le document produit), soit par l'Institut Godin.

La durée de l'expertise est liée aux besoins des porteurs de projets tout comme la modélisation qui en ressort. Ce type de transfert peut par ailleurs s'insérer dans le cadre d'un DLA¹.

L'évaluation des impacts et changements institutionnels liés à l'innovation sociale

Dans le cadre de sa deuxième recherche appliquée et collective, l'Institut Godin a proposé en 2013 une méthodologie d'évaluation de l'innovation sociale en pratiques solidaires, composée des 4 étapes suivantes :

- la contextualisation du projet ;
- l'analyse des pratiques ;
- l'identification des impacts directs générés par le projet ;
- l'analyse des changements dont il est vecteur.

Les deux premières étapes de l'évaluation s'appuient plus particulièrement sur les outils proposés ci-dessus (expertises innovation sociale et pratiques solidaires). L'évaluation des impacts et changements institutionnels générés par les projets porteurs d'innovation sociale est toujours l'objet de la recherche appliquée et collective de l'Institut, en lien avec des porteurs de projets engagés dans la démarche d'évaluation globale.

Déroulement et livrable :

La démarche d'évaluation proposée est dynamique : elle se déroule tout au long de la réalisation du projet et nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs qui participent au projet. En particulier, l'évaluation des impacts et changements s'appuie sur la co-construction d'indicateurs spécifiques au projet et l'identification de cibles qui devront être sollicitées pour l'analyse, sur un temps plus ou moins long.

L'ensemble des étapes de l'évaluation aboutit à un rapport complet, nourri tout au long du projet des différents documents élaborés, et propre à celui-ci.

¹ Dispositif Local d'Accompagnement.

Les réunions thématiques apportent des éléments techniques généraux liés à une thématique centrale ou à une sous-thématique de R&D de l'Institut.

Exemple :

Les réunions thématiques « **L'Innovation sociale : du concept aux pratiques** » constituent des temps d'échanges, sur la base d'un visuel issu des travaux de l'Institut, au cours desquels il est possible d'aborder :

- la perception de l'innovation sociale qu'ont les participants ;
- un retour historique sur l'émergence de la notion ;
- les régularités et les différences entre innovation sociale et innovation technologique ;
- les 4 grandes approches de l'innovation sociale et les enjeux qu'elles sous-tendent ;
- les pratiques constitutives de l'innovation sociale ;
- un ou plusieurs exemples adaptés aux participants auxquels la réunion s'adresse ;
- l'actualité institutionnelle relative à l'innovation sociale.

Ces éléments peuvent être différemment agencés en fonction de la demande de l'organisateur.

Déroulement et livrable :

Les réunions thématiques sont participatives, elle s'adressent donc à des petits groupes de personnes (12 maximum)². Elles ont lieu directement chez les acteurs qui les sollicitent et leur durée est d'environ 2h. Chaque participant repart avec un document présentant synthétiquement ce qu'est l'innovation sociale.

Le transfert par apprentissage

Le transfert par apprentissage est la forme la plus poussée de transfert proposée par l'Institut. Elle permet d'apporter une réponse spécifique à un besoin exprimé par un acteur, en lien avec une thématique de R&D de l'Institut. Le transfert consiste alors en une appropriation voire une création d'outils par et pour l'acteur, reposant sur une montée en connaissances et en compétences.

Exemple :

Les **Marqueurs d'Innovation sociale**

Il s'agit d'un outil collectif d'analyse des éléments porteurs d'innovation sociale issu d'un travail collaboratif mené par l'ARI Picardie, l'Institut Godin, le Conseil régional de Picardie et le SGAR de Picardie (pour l'Etat).

² Pour un nombre plus important de participants, le format pourra être celui d'une conférence.

L'outil répond au besoin situé de disposer d'un outil opérationnel permettant l'identification et la sélection de projets au regard de leurs éléments porteurs d'innovation sociale, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Innovation sociale lancé par le Conseil Régional de Picardie en 2013.

Le choix des Marqueurs et de leur échelle de grandeur a fait l'objet d'une coconstruction permettant une appropriation active de l'outil ainsi que l'expression d'une vision partagée de l'innovation sociale.

L'outil a servi de support d'analyse commun aux différentes instances de délibération de l'AMI, il a ainsi permis l'instruction de 41 dossiers et la sélection de 13 lauréats.

Cette démarche peut être reproduite auprès d'autres acteurs et dans d'autres régions, en fonction des besoins et aspirations de chaque territoire.

Déroulement et livrable :

Partant du besoin et du contexte de chaque acteur, l'Institut apporte des éléments techniques approfondis afin d'apporter une réponse adaptée à chaque cas de figure. La durée et le livrable sont relatifs à chaque demande, le transfert se fait ici par un travail partenarial et interactif dans le temps qui facilite l'appropriation par les acteurs.

L'appui à l'essaimage des initiatives porteuses d'innovation sociale sur les territoires

L'Institut entreprend d'élaborer une méthodologie expérimentale de transfert d'initiatives picardes porteuses d'innovation sociale vers d'autres régions. En partant systématiquement des besoins exprimés par les acteurs des territoires « de réception », l'objectif est de permettre et de faciliter la diffusion des pratiques sources d'innovations sociales qui se sont faites jour en Picardie.

Déroulement et livrable :

Les outils techniques précédents sont mobilisés afin de mieux appréhender les initiatives socialement innovantes pressenties pour être essaimées, et de favoriser ainsi les échanges et les apprentissages autour des pratiques. L'enjeu se trouve dans l'appropriation collective et la « traduction » du projet d'origine dans un nouveau contexte territorial.

L'objectif est dans ce sens, par l'analyse des processus à l'œuvre, d'aboutir à une modélisation qui puisse faciliter ce type de démarche, tout en respectant la spécificité des acteurs et de leurs territoires respectifs.



Les formations universitaires et professionnelles

Les formations universitaires et professionnelles permettent de transférer les éléments théoriques et pratiques de manière approfondie dans le cadre de la formation initiale ou continue.

A ce titre, les salariés ou membres de l'Institut Godin peuvent intervenir dans le cadre de formations universitaires, en fonction des demandes des responsables de formation³.

En tant qu'organisme de formation, les formations professionnelles proposées par l'Institut sont diverses et complémentaires. Trois formations s'inscrivent plus particulièrement dans le cadre du transfert de la méthodologie du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires :

- Formation 1 : Penser l'économie autrement
- Formation 2 : L'analyse des pratiques solidaires
- Formation 3 : Le Tableau de Bord des Pratiques Solidaires⁴

Les formations peuvent également être adaptées en fonction de la demande lorsqu'elles s'insèrent dans un dispositif existant, elles pourront alors être ponctuelles ou régulières. Par exemple, la MAAM (Maison des Associations d'Amiens Métropole) a sollicité l'Institut pour une formation d'une demi journée sur l'évaluation de l'innovation sociale et de l'utilité sociale.

Enfin, le CNAM Paris et l'Institut Godin propose un **Certificat de spécialisation sur l'innovation sociale**, qui débutera en septembre 2015 à Amiens !

Déroulement et livrable :

Le déroulement et les livrables sont propres à chaque formation.

³ L'Institut intervient notamment à l'Université de Picardie Jules Verne, dans les Master « Nouvelles pratiques des Organisations et Dynamique Locale » (NODL) en économie et « Conduite des organisations et des dispositifs d'insertion et de reclassement » (CODIR) en sociologie, ainsi qu'à la DEP (Direction de l'Éducation Permanente).

⁴ Chaque formation n'engage pas à la suivante mais nécessite la précédente. Pour plus de détails concernant les formations, contactez-nous !

Institut Jean-Baptiste GODIN

Centre de transfert en Pratiques solidaires et Innovation sociale

6 rue des hautes cornes, 80 000 Amiens

03 22 72 49 53

institutgodin@gmail.com

www.institutgodin.fr

Les travaux de l'Institut GODIN bénéficient du soutien de l'Union européenne (Fonds Européen de Développement Régional), de l'Etat (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Picardie), du Conseil Régional de Picardie et de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie.



L'Institut GODIN entend non seulement être un outil au bénéfice des acteurs, mais aussi un lieu de recherche partenariale à laquelle chaque acteur peut participer afin d'accroître les connaissances théoriques et pratiques autour de la solidarité, et créer ainsi de l'intelligence collective et une vision partagée.
